



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 10 février à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 4 février 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE (arrivée à 19h33), Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC (arrivée à 19h35), Mme NORET (arrivée à 19h35), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC, M. THOMA.

Etaient représentés :
M. JADAUD pouvoir à M. FLINE
M. SCHÜTZ pouvoir à Mme REYNAUD
Mme MONTORO pouvoir à M. GONDARD
M. PERROT pouvoir à Mme BOLLET
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
Mme DUPUIS pouvoir à M. THOMA
Mme TAMBORINI pouvoir à M. LECERF

Etait absent :
M. JULIEN

Secrétaire de séance : M. BEAUDOUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

L'ordre du jour du Conseil municipal est le suivant :

Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024

1 FINANCES

- 1.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Théâtre — *Rapporteur : M. Roussel*

2 SPORT

- 2.1 Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association « Le club d'athlétisme Pays de Fontainebleau Athlétisme (PFA) » — Organisation de la course pédestre 2025 « la Foulée Impériale de Fontainebleau » — Approbation — *Rapporteur : M. Tenda*

3 CULTURE

- 3.1 Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association Labopéra Seine-et-Marne pour l'année 2025 — Approbation — *Rapporteur : Mme Reynaud*
- 3.2 Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association ProQuartet-Centre Européen de Musique de Chambre pour l'année 2025 — Approbation — *Rapporteur : Mme Reynaud*
- 3.3 Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association « Paroles de femmes — Le Relais » pour un concert caritatif — Approbation — *Rapporteur : Mme Bolgert*

Questions orales

M. LE MAIRE ouvre la séance du Conseil municipal.

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs qui lui ont été transmis. Il demande que les autres pouvoirs lui soient adressés pendant le Conseil municipal. 21 élus sont présents au moment de l'appel. Le *quorum* est atteint.

• Désignation du secrétaire de séance

M. BEAUDOUIN est désigné secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Il est à noter l'arrivée de M. FLINÉ à 19 h 33.

Il est à noter les arrivées de Mme GUERNALEC et de Mme NORET à 19 h 35.

• Point d'information : aides d'urgences accordées ces dernières années par la Ville

En réponse à M. RAYMOND, M. LE MAIRE indique que la Ville a accordé les aides urgentes suivantes :

- en 2020 : 15 000 euros, pour Beyrouth *via* l'ONG Acted créé par la Région Île-de-France ;
- en février 2022 : 15 000 euros pour l'Ukraine et le peuple ukrainien, toujours *via* Acted ;
- en février 2023 : 16 000 euros, pour venir en aide à la Turquie et à la Syrie à la suite des séismes, *via* le dispositif FACECO porté par le ministère des Affaires étrangères ;
- en septembre 2023 : 16 000 euros pour venir en aide au Maroc également touché par un important séisme, toujours *via* le FACECO ;

– le 16 décembre 2023 : subvention de 16 000 euros pour Mayotte *via* un fonds de concours ouvert par le ministère de l'Intérieur pour un programme visant à contribuer à la reconstruction de l'île.

- **Point d'information : cessions immobilières 2024-2025**

S'agissant des cessions immobilières, en cours et à venir, M. LE MAIRE apporte les précisions suivantes :

- 193, rue Grande : promesse de vente pour 1,348 million euros et acte définitif signé en 2025. L'objet est la réhabilitation de logements ainsi que de la création d'un cabinet de para et orthodontie.
- 238, rue Grande (ancienne poste) : vendue 260 000 euros au bénéfice d'un artisan luthier bellifontain.
- 12, rue du Château : cédé à la société d'économie mixte (SEM) du Pays de Fontainebleau pour 780 000 euros pour y installer diverses activités telles qu'une Maison d'assistantes maternelles et des bureaux administratifs.

En 2025, les cessions suivantes sont envisagées :

- 242, rue Grande : en discussion avec l'EPIC Pays de Fontainebleau Tourisme qui envisage d'installer des services administratifs ;
- Bon Secours : le site fait l'objet d'un appel à projets en cours pour des usages à vocation culturelle ou sociale. Le charme du lieu est à préserver, mais il nécessite d'importants travaux. Pour autant, la Municipalité tient à ce qu'il conserve sa vocation d'intérêt général et qu'il ne soit pas cédé pour un projet privé uniquement spéculatif.

M. RAYMOND aimerait que les documents projetés soient transmis aux élus minoritaires.

M. LE MAIRE confirme que les documents sont publics et peuvent tout à fait être transmis.

- **Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

M. LE MAIRE demande si cette liste des décisions prises en vertu de l'article 2122-22 appelle des questions.

Après avoir effectué un rapide calcul, M. RAYMOND souligne le montant important des décisions prises, totalisant plus d'un million d'euros. Il considère que certains points nécessiteraient un débat plus approfondi, plutôt qu'une simple décision en début de Conseil municipal.

M. LE MAIRE explique que ces décisions relèvent de l'exécution budgétaire et du suivi quotidien, dans un périmètre permis par les textes. Il prend toutefois note de la remarque. Il se dit disponible pour fournir des éclaircissements si nécessaire.

M. THOMA rejoint la remarque de M. RAYMOND sur la possibilité de temps d'échanges sur certaines décisions. Il pose ensuite plusieurs questions.

Sur les marchés de l'école Lagorsse et du skate-park, il demande si les premières attributions de marchés sont conformes aux montants prévus dans les avant-projets définitifs ou si elles dérivent par rapport au budget qui avait été anticipé.

M. THOMA s'interroge sur les plus de 10 000 euros versés au cabinet d'avocats Bardon pour des consultations, estimant que ce n'est pas du contentieux et que le service juridique de la Ville devrait pouvoir gérer ces questions. Si tel n'est pas le cas, il s'interroge sur son utilité.

M. THOMA questionne la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un budget « vert ». Il estime que cette tâche pourrait être internalisée plutôt que de dépenser 12 500 euros pour un prestataire extérieur. Il remet en question l'aspect écologique de cette dépense, suggérant qu'elle profite davantage au prestataire qu'à l'environnement. Il souligne que la direction de la Transition écologique pourrait utiliser les outils gratuits mis à disposition par l'Ademe et d'autres agences gouvernementales.

M. LE MAIRE apporte des précisions sur les marchés du skate-park et de l'école Lagorsse, il confirme que les budgets sont conformes aux prévisions. Concernant le skate-park, l'étude d'AMO est en cours de finalisation, avec des intentions concrètes prévues pour le mois d'octobre sur le site Philippe Mahut. Pour Lagorsse, les opérations de démolition débutent, respectant le budget initial.

M. LE MAIRE explique que les consultations mentionnées incluent également des représentations juridiques et la rédaction de mémoires en défense face à des procédures judiciaires.

Quant au budget vert, M. LE MAIRE justifie le recours à un prestataire externe par le besoin d'expertise pour évaluer l'impact carbone de la politique de la Ville et prendre les meilleures décisions possibles, au-delà de la simple consultation des ressources en ligne.

Mme MALVEZIN souligne l'importance de l'accompagnement externe pour l'élaboration du budget vert, qui est une obligation légale pour 2024. Elle explique que cette démarche est complexe et nécessite une formation approfondie, non seulement pour le service des finances, mais pour l'ensemble des services municipaux. L'objectif est de maîtriser des grilles d'évaluation complexes, inspirées par l'Ademe et l'Institut pour le climat, afin d'évaluer l'impact environnemental des politiques municipales, tant en investissement qu'en fonctionnement.

M. LE MAIRE propose de poursuivre l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024 — Approbation à l'unanimité**

M. LE MAIRE s'enquiert des éventuelles remarques sur ce procès-verbal.

En l'absence de demande d'intervention, le procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Théâtre — Prise d'acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires**

En préambule, M. LE MAIRE tient à remercier les services municipaux pour la préparation d'un document complet couvrant les enjeux internationaux et nationaux, ainsi que les perspectives budgétaires locales.

Il cède la parole à M. ROUSSEL pour présenter le rapport d'orientations budgétaires.

M. ROUSSEL indique que le rapport d'orientations budgétaires comporte un plan pluriannuel d'investissement détaillé. Il note que les chiffres de l'année en cours sont plus détaillés, bien que le compte administratif n'ait pas encore été voté. Ces chiffres ne devraient pas faire l'objet d'importantes variations.

M. ROUSSEL aborde ensuite le contexte économique international, plus succinct que les années précédentes, et ce, afin de tenir compte des remarques. Il mentionne une croissance de 3,2 % en 2024 et une inflation en baisse à 2,4 %, prévue à 2,1 % en 2025 grâce à la baisse des coûts de l'énergie et l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires. Il évoque la stabilité du taux de chômage international à 6,4 %. Pour la France, il indique une croissance prévue de 1,2 % en 2025 selon l'OCDE, une inflation attendue à 1,5 %, et une légère remontée du taux de chômage à 7,2 %. Il mentionne brièvement le dérapage du déficit public sans entrer dans le détail.

M. ROUSSEL en vient au bilan économique local et aux résultats financiers de la Ville pour 2024. Il souligne une hausse des créations nettes d'entreprises, une stabilisation du chiffre d'affaires des entreprises et un ralentissement du marché immobilier, comparable à la tendance nationale. Les résultats de 2024 montrent une nette amélioration par rapport à 2023, avec un résultat de fonctionnement dépassant 3 millions d'euros et un résultat global de clôture de 1 487 761 millions d'euros, soit une progression de 59 % par rapport à 2023.

Le compte administratif 2024 révèle en fonctionnement des recettes de 27,5 millions d'euros et des dépenses réelles de 24,3 millions d'euros. L'épargne brute dépasse les 3 millions d'euros, ce qui représente le meilleur taux depuis dix ans, potentiellement historique pour la ville. L'épargne nette s'élève à 1,2 million d'euros.

Concernant le budget de fonctionnement, les dépenses ont progressé de 2,26 % entre 2023 et 2024, avec une diminution des charges à caractère général, témoignant d'une maîtrise continue des dépenses publiques. Les charges de personnel ont augmenté de 2,57 %, ce qui représente une diminution relative compte tenu des augmentations de salaires qui ont été décidées au niveau national.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 9,70 %. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des impôts et taxes due à la hausse des bases, sans augmentation des taux d'imposition depuis neuf ans. Pour 2025, cette hausse sera plus faible, limitée à 1,7 % selon la décision de l'Assemblée nationale.

M. ROUSSEL revient sur la baisse significative du coût de l'énergie, justifiant la décision de ne pas se couvrir lorsque les prix étaient élevés. Il note également une augmentation des charges de personnel de 318 000 euros due à des évolutions structurelles et une meilleure organisation des services.

Pour les orientations budgétaires 2025, la Ville poursuit sa maîtrise des charges avec une volonté de diminuer les charges à caractère général de 0,23 % par rapport au CA 2024 estimé. Les charges de personnel devraient augmenter de 1,41 %. Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement devraient diminuer de 0,30 % en 2025.

M. ROUSSEL prévoit une situation plus complexe pour les recettes réelles de fonctionnement en 2025, avec une stagnation des droits de mutation due à un marché immobilier atone et une progression plus faible des bases fiscales (1,7 %). Il annonce une probable diminution des recettes de fonctionnement.

Pour le budget 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 24,26 millions d'euros. M. ROUSSEL détaille les prévisions, notamment la maîtrise des charges à caractère général, une hausse des dépenses de personnel liée à la réforme de la protection sociale complémentaire, et le maintien global de l'enveloppe des subventions aux associations, à l'exception d'une augmentation pour l'association festival Django Reinhardt. M. ROUSSEL annonce un effort de réduction des dépenses de fonctionnement du Théâtre ainsi que la reconduction de la subvention de 1,450 million d'euros attribuée au CCAS.

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2025 s'établiraient à 26,634 millions d'euros, intégrant une hausse de 1 % des produits fiscaux et une prévision des recettes de stationnement légèrement inférieure en raison d'une baisse des amendes. M. ROUSSEL mentionne la stabilité prévue des concours financiers de l'État et la non-reconduction de certaines aides exceptionnelles liées à la crise énergétique.

M. ROUSSEL confirme donc, pour le budget de fonctionnement, la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses et la prudence sur les recettes.

S'agissant du budget d'investissement pour 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,7 millions d'euros, légèrement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

M. ROUSSEL détaille les principaux investissements réalisés en 2024 : 700 709 euros pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville, 581 674 euros pour les travaux de voirie de la rue de Ferrare, 448 274 euros pour l'aménagement du square des Lilas, 443 411 euros pour les études sur la construction de l'école Lagorsse, 427 796 euros pour la restauration du mur de Ferrare. La rénovation de l'éclairage LED se poursuit pour 256 534 euros. La Ville a également effectué l'achat d'une balayeuse, des travaux d'isolation et d'étanchéité du gymnase Lucien Martinel, financé des investissements du Théâtre pour 140 350 euros, l'aménagement de voirie de la rue des Bois, le déploiement et la modernisation de la vidéoprotection, ainsi que le début des études pour le skate-park.

Des investissements globaux non individualisés sont également prévus, notamment pour le fonctionnement des services (449 643 euros), les travaux sur le patrimoine communal (pour 995 877 d'euros), et divers investissements de voirie (731 143 euros).

M. ROUSSEL ajoute qu'un tableau des subventions obtenues pour ces différents projets a été ajouté au rapport. Il cite notamment 462 529 euros du FEDER pour l'aménagement des pistes cyclables, 240 814 euros de la Région pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville, 225 648 euros du Département pour la voirie, et diverses autres subventions pour des projets spécifiques tels que le mur de Ferrare ou la vidéoprotection.

Pour l'année 2025, M. ROUSSEL présente les objectifs en termes de dépenses d'équipements, toujours pour un montant estimé à 5,7 millions d'euros. Le projet majeur est la réhabilitation et l'extension de l'école Lagorsse, avec 4 101 688 d'euros prévus pour le début effectif des travaux. D'autres projets importants incluant l'aménagement de voirie rue des Bois (728 661 euros), le projet de biomasse (613 935 euros), la poursuite de l'éclairage LED (536 705 euros), la réalisation du skate-park (513 200 euros), et la piétonnisation partielle de la rue de Ferrare (374 000 euros), la vidéoprotection (343 721 euros), le changement de l'intégralité des fenêtres du bâtiment de la Mission (230 011 euros pour la 1^{re} tranche).

Les recettes d'équipements prévues pour 2025, permettant notamment de financer les investissements, concernent les subventions pour l'école Lagorsse (420 000 euros), le skate-park (286 000 euros), la vidéoprotection (208 000 euros), le remplacement des fenêtres de la Mission (230 000 euros), la rénovation de l'éclairage public (164 800 euros), et la piétonnisation de la rue de Ferrare (150 000 euros).

Concernant le financement des investissements, il se fera par les subventions, par l'autofinancement (avec une épargne brute de plus de 3 millions d'euros) et par des cessions envisagées (estimées à 680 000 euros pour le Bon secours et 700 000 euros pour le 242, rue Grande). Une dette d'équilibre serait de 2,9 millions d'euros, mais ce montant pourrait être ajusté en fonction de la réalisation des travaux.

Enfin, M. ROUSSEL fait un point sur la dette de la commune, qui s'élève à 19 366 004 euros au 31 août 2024. Il souligne que ce montant est relativement stable depuis une dizaine

d'années, oscillant autour de 20 millions d'euros. Il prévoit que la dette atteindra 20 243 797 euros au 31 décembre 2025, en tenant compte des emprunts et remboursements prévus au cours de l'année. M. ROUSSEL ajoute que la Ville prévoit une possible augmentation ponctuelle à hauteur de 24 millions lors de la montée en puissance des travaux de l'école Lagorsse. Pour autant, tous les investissements prévus au PPI sont financés, au moins jusqu'en 2027.

S'agissant de la capacité de désendettement (encours de la dette sur l'épargne brute), l'objectif est de ne pas dépasser 13 ans. En 2023, ce ratio avait été légèrement dépassé pour atteindre 14 ans, en raison des crises énergétiques. Pour 2024, le ratio est de 6,07 ans, ce qui représente le meilleur ratio historique de la Ville de Fontainebleau. M. ROUSSEL estime important de le signaler, car les finances de la Ville n'ont jamais été aussi bonnes qu'au 31 décembre 2024. L'encours brut est de 19,366 millions d'euros et l'épargne brute de 3,192 millions d'euros. En effet, ces finances permettront de financer les grands projets à venir et d'augmenter quelque peu l'encours de la dette. Pour 2025, une épargne brute prévisionnelle de 2,3 millions d'euros est annoncée, avec l'espoir d'atteindre, *in fine*, un niveau proche de celui de 2024.

Concernant la structure de la dette, M. ROUSSEL confirme que la Ville n'a aucun crédit structuré ou toxique. La plupart des crédits sont à taux fixe, ce qui rend la dette particulièrement saine.

En résumé, M. ROUSSEL met en avant l'absence d'augmentation des impôts, l'assainissement de la situation financière et la résilience des finances de la Ville qui a su faire face aux différentes crises récentes (sanitaires, économiques, etc.), grâce à une bonne anticipation.

Pour le budget annexe du Théâtre, les dépenses ont diminué de 1,51 % en 2024. Pour 2025, il est prévu une augmentation des dépenses de l'ordre de 3,96 %, tandis que les recettes de fonctionnement diminueront de 0,94 %. La subvention de la Municipalité versé au Théâtre s'élève à 785 500 euros. Des travaux sont prévus pour la mise en accessibilité du parvis et le remplacement de l'éclairage et du matériel scénique.

M. LE MAIRE remercie M. ROUSSEL pour son exposé sur les intentions et orientations stratégiques du budget de la Ville. Il souligne la complexité de l'exercice due au manque d'informations précises au niveau national, malgré le vote du budget. Il exprime des inquiétudes quant aux choix et arbitrages futurs de l'État pour la prospective 2026. Selon M. LE MAIRE, il est fort à craindre qu'ils feront l'objet de longs débats.

M. LE MAIRE souhaite à nouveau remercier les services pour la fourniture d'un document complet avec des chiffres proches de ce qui sera constaté le mois prochain, lors du vote du budget primitif. Il met en avant les choix budgétaires assumés par la ville de Fontainebleau depuis plusieurs années, permettant l'investissement et la modernisation de la ville. Il souligne la recherche de nouvelles recettes, de subventions et de soutiens auprès des collectivités partenaires, tout en maintenant le taux des impôts directs locaux stable depuis neuf ans. Il qualifie cela d'effort de bonne gestion.

M. LE MAIRE ouvre le débat d'orientations budgétaires.

M. THOMA remercie M. ROUSSEL pour son exposé, mais émet plusieurs critiques sur la méthode de présentation. Il aurait aimé que le document présenté soit envoyé en amont aux conseillers municipaux, comme cela se fait en Conseil communautaire. Il aurait également souhaité que les orientations budgétaires aient été partagées prioritairement en Conseil municipal et non lors de la cérémonie des vœux aux Bellifontains.

Il rappelle qu'au mois de décembre, M. LE MAIRE avait expliqué que les orientations n'étaient pas encore précises. Pour autant, elles ont été présentées le 9 janvier dernier.

M. THOMA note que le document présenté, censé détailler 2025, revient largement sur l'année 2024. Il note également le niveau croissant d'autosatisfaction dans la présentation des résultats financiers, remettant en question la pertinence des comparaisons d'une année sur l'autre. Chaque année en effet, la Municipalité explique avoir été meilleure que l'année passée.

Enfin, M. THOMA exprime une différence fondamentale d'appréciation sur les critères d'une bonne gestion financière, notamment concernant le niveau d'épargne brute.

Il cite le document, en particulier la page 15. Les produits réels de fonctionnement connaissent en 2024 une évolution de 11,43 %, portée par le dynamisme de la fiscalité et des produits du stationnement. Cette augmentation signifie, selon lui, une contribution accrue des contribuables et des usagers aux finances communales.

Quant aux charges réelles de fonctionnement, elles augmentent de 2,26 % sur la période, malgré les efforts de bonne gestion revendiqués par la Ville. Il constate la comparaison faite entre le budget prévisionnel et le compte administratif, une pratique que la Municipalité désapprouve habituellement.

L'amélioration financière est attribuée principalement à l'augmentation des recettes, notamment fiscales. Or, M. THOMA rappelle que les bases fiscales, fixées par le Parlement, ont connu des hausses importantes (7 % et 5 % les deux dernières années), dépassant ainsi légèrement le taux d'inflation.

Il met en lumière l'augmentation spectaculaire des recettes liées aux forfaits post-stationnement, passant de 308 000 euros à 872 000 euros, soit une hausse de 180 %. Il souligne que les recettes des forfaits post-stationnement représentent désormais 50 % des recettes totales de stationnement de voirie.

M. THOMA remet en question la notion de « bonne gestion » avancée par la Municipalité, arguant que l'amélioration financière provient essentiellement de l'augmentation des recettes plutôt que d'une maîtrise des dépenses. Il conteste l'affirmation selon laquelle les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, soulignant qu'aucune baisse en valeur absolue n'a été observée ces vingt dernières années.

Enfin, il pointe une économie de 650 000 euros sur les dépenses d'énergie en 2024, qui n'a pas été mise en avant dans la présentation. Malgré cette économie, les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 530 000 euros, passant de 23 795 000 euros à 24 330 000 euros.

M. LE MAIRE rappelle que M. ROUSSEL a mentionné la baisse des charges d'énergie cette année.

M. THOMA poursuit son analyse, notant que malgré une économie de 650 000 euros sur les dépenses d'énergie, les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,23 %, soit 530 000 euros. Il s'interroge sur la « bonne gestion » financière de la Municipalité face à ces chiffres.

Il observe une baisse des subventions aux associations de 50 000 euros sur les trois dernières années, passant de 330 000 euros en 2021 à 280 000 euros actuellement.

Concernant les effectifs, M. THOMA rappelle une précédente discussion où la suppression de 10 équivalents temps plein (ETP) avait été annoncée. Cependant, il constate que la réduction réelle n'est que de 2 ETP environ, passant de 259,17 à 257,58 ETP au 31 décembre 2024. Il replace ces chiffres dans une perspective historique, notant qu'en 2021, les effectifs étaient

de 254 ETP, en 2020, de 251 ETP et en 2017, de 231 ETP (soit une augmentation de 26 ETP entre 2017 et fin 2024). Il suggère que des économies devraient être réalisées en termes d'ETP, en arrêtant notamment certaines missions superflues ou en les regroupant avec d'autres.

En conclusion, M. THOMA exprime son insatisfaction face à un budget qui continue d'augmenter les dépenses de fonctionnement. Il estime qu'une bonne gestion ne devrait pas commencer par augmenter les prélèvements sur les contribuables ou les usagers.

Concernant l'épargne, M. THOMA reconnaît que l'épargne brute est substantielle, mais souligne l'importance de l'épargne nette, qui est plus pertinente pour évaluer la capacité réelle d'investissement. Il explique que l'épargne nette prévue pour 2025 est de seulement 274 000 euros, ce qu'il juge insuffisant pour financer les 8 900 000 euros de dépenses d'équipements prévus. Il rappelle que les années précédentes, l'épargne nette était soit négative, soit proche de zéro. Assez logiquement, M. THOMA met en doute la capacité de la Collectivité à réaliser les investissements annoncés sans recourir massivement à l'emprunt ou à la vente de patrimoine immobilier. Il est d'avis que la Municipalité ne réalisera que 5,7 ou 6 millions d'euros d'investissements. Il rappelle que l'équilibre a été obtenu grâce aux nouveaux emprunts qui sont venus rembourser les précédents et aux cessions de patrimoine dont certaines ont été rappelées en début de Conseil municipal.

Concernant les projets d'investissement, M. THOMA revient sur le projet de l'école Lagorsse, estimé à 14 millions d'euros. Il s'inquiète du possible dépassement budgétaire, citant des exemples passés (Le Grand Parquet, la Faisanderie) où les coûts réels ont largement dépassé les estimations initiales (de l'ordre de 20 à 30 %). Il s'interroge sur le dimensionnement du projet par rapport à la capacité initiale. M. THOMA aurait préféré que la Ville décide de construire une nouvelle école au lieu de fusionner deux anciennes écoles. Il invite la Municipalité à la prudence et sera très vigilant sur l'avancée du projet.

M. THOMA note que seulement 484 000 euros sont alloués à l'entretien de la voirie, ce qu'il juge insuffisant pour rénover les routes dont certaines sont en très mauvais état. Il cite quelques exemples pour étayer son propos. Il rappelle avoir demandé un état des voiries, car il considère que le taux de dégradation s'amplifie. M. THOMA compare le budget alloué à la voirie au coût d'un terrain (610 000 euros) pour un projet de biomasse, alors que le délégataire n'a pas respecté ses obligations concernant le réseau de chaleur. Il reste dans l'attente d'annonces sur ce dossier.

Enfin, M. THOMA se dit choqué par le report de la rénovation du centre de loisirs après 2027, alors que des projets comme le skate-park à 1,5 million d'euros sont priorisés. Il suggère de réduire l'ampleur d'autres projets pour permettre la rénovation du centre de loisirs, qui accueille plusieurs centaines d'enfants et n'a pas été rénové depuis plus de vingt ans.

M. THOMA critique par ailleurs la suppression de la fête de la Saint-Louis, jugée populaire et non prioritaire. L'argument budgétaire pour justifier cette suppression est qualifié de fallacieux au regard des autres dépenses mentionnées.

En conclusion, M. THOMA souligne une divergence de vision sur la bonne gestion, privilégiant la baisse des dépenses plutôt que l'augmentation des recettes auprès des contribuables ou usagers. Il dénonce ce qu'il considère comme un matraquage fiscal ou une surfacturation des services. Pour améliorer la gestion, il préconise de revoir les missions effectuées, de regrouper les services et d'optimiser leur efficacité, tant pour les agents de la collectivité que pour les prestations externes. Enfin, M. THOMA remet en question certaines

dépenses importantes et revient sur les décisions du MAIRE commentées en début de Conseil municipal. Il conclut en insistant sur la nécessité de diminuer les dépenses.

M. LE MAIRE s'enquiert des autres demandes de prise de parole.

M. LECERF revient sur la présentation de M. ROUSSEL, notant l'absence de mention de la section d'investissement pour le budget annexe du Théâtre. Il avait signalé une erreur dans le tableau présenté en page 37, indiquant un problème de copier-coller avec la section de fonctionnement. Or, le nouveau document reçu n'est pas correct, notamment au niveau des écarts entre les budgets 2025 et 2024, toujours en page 37. Il donne l'exemple du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », où un écart de – 680 euros est indiqué alors qu'il devrait être de zéro. M. LECERF propose de fournir ses notes pour plus de clarté.

M. LE MAIRE propose de vérifier ce point.

M. LECERF aborde ensuite le budget sécurité, notant la mise en place d'une brigade de nuit, mais soulignant son inefficacité dans certains quartiers. En effet, des problèmes notamment au square des Lilas lui sont remontés par des riverains. Des jeunes extérieurs au quartier continuent de causer des troubles.

M. RAYMOND revient sur le chiffre de 872 000 euros lié au non-paiement des droits de stationnement. Il reconnaît qu'il convient de payer son stationnement et que l'on s'expose au paiement d'un forfait de post stationnement si ce n'est pas le cas. Cependant, il souligne que cette politique nuit à l'image de Fontainebleau auprès des communes voisines, qui se dégrade. Elle décourage les visiteurs et le commerce de centre-ville risque d'en pâtir.

M. RAYMOND suggère de trouver un équilibre ou de proposer une offre alternative, comme des parkings extérieurs avec des systèmes de navettes, pour améliorer l'attractivité de la Ville tout en maintenant une politique de stationnement équitable.

M. LE MAIRE propose à M. ROUSSEL d'apporter des éléments supplémentaires.

M. ROUSSEL souligne l'importance de tenir compte de l'inflation dans l'analyse des dépenses de fonctionnement. Il explique que si l'augmentation des charges est inférieure à l'inflation, cela signifie que des économies ont été réalisées. Il défend la gestion financière de la Ville, mentionnant un investissement constant de 5,7 millions d'euros par an depuis dix ans, sans augmentation de la dette ni des impôts depuis neuf ans. Il compare cette situation à d'autres communes voisines qui ont dû augmenter leurs impôts. Fontainebleau ne se plaint pas de son sort, car la Ville a su gérer les différentes crises et notamment la crise énergétique. Il se satisfait des bons ratios financiers, notamment un ratio de capacité d'endettement de 6 ans, qui permet de poursuivre les investissements pour un résultat somme tout satisfaisant. M. ROUSSEL conclut en réaffirmant la solidité financière de la Ville, sa capacité à poursuivre les investissements prévus, y compris un projet d'école à 14 millions d'euros, tout en maintenant une situation financière saine.

M. LE MAIRE exprime sa perplexité face aux chiffres annoncés par M. THOMA, qui n'ont pas forcément de lien entre eux, avec un discours qui laisserait entendre une mauvaise gestion financière de la Ville. Concernant l'évolution du budget, il confirme que l'augmentation des charges à caractère général est de 4,3 % entre 2024 et 2025 alors que les charges de personnel ont baissé de 0,77 %. L'évolution des charges de personnel est notamment liée à la revalorisation du point d'indice, au glissement vieillesse technicité, à la prime du pouvoir d'achat et aux heures supplémentaires liées à l'organisation d'événements.

M. LE MAIRE aborde ensuite la question du stationnement payant et du système de LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation). Il rappelle que le stationnement est payant à Fontainebleau, et ce, depuis très longtemps. La LAPI permet simplement de vérifier que les propriétaires de véhicules s'acquittent de leur stationnement. Pour M. LE MAIRE, ce dispositif n'a rien de scandaleux. L'augmentation des recettes est due au meilleur respect de cette obligation. M. LE MAIRE est d'avis que les usagers vont de plus en plus respecter cette obligation. Aussi, le montant de ces recettes diminuera certainement. Il rejette le lien de cause à effet entre l'obligation de payer son stationnement et les difficultés du commerce local, soulignant le fait que ce problème se généralise en France. Il déplore cette forme de « raccourci ».

En revanche, l'attractivité du centre-ville passe par de nombreux projets : embellissement, piétonnisation, événementiel et autres investissements divers. M. LE MAIRE mentionne également la mise en place de deux journées de gratuité du stationnement pour soutenir le commerce local. Il précise que la LAPI ne concerne que le stationnement payant et non les autres types d'infractions (stationnement gênant ou stationnement sur aire de livraison).

M. LE MAIRE défend la politique d'investissement de la Municipalité, affirmant qu'elle suit le programme annoncé en début de mandat par la Majorité. Il reconnaît que certains projets seront reportés en fonction des capacités financières, mais insiste sur le respect des engagements pris. Les débats seront certainement plus « périmétrés » au moment du vote du budget au mois de mars prochain.

M. LE MAIRE revient sur le projet de skate-park, dont le coût est estimé à 1,4 million d'euros. Il souligne l'intention de rechercher des subventions pour ce projet et défend son importance en tant que vecteur social pour les jeunes et élément complémentaire d'attractivité pour la Ville.

M. FLINÉ souhaite apporter des précisions complémentaires sur la politique de stationnement de la Ville. Il rappelle que le taux de fraude est passé de 33 % à 9 % en un an grâce à l'introduction du système LAPI, sans augmentation des tarifs. Il souligne que pour les usagers honnêtes, la situation n'a absolument pas changé. La majorité des Bellifontains paye un abonnement et ne rencontre pas de difficulté. Il rappelle que le stationnement est payant à Fontainebleau depuis de nombreuses années. La Municipalité ne fait qu'appliquer la réglementation en vigueur.

M. FLINÉ ajoute que les zones orange ont été réduites au profit des zones vertes, ce qui réduit le tarif (Rue Grande et rue de France). Il réfute l'argument selon lequel il n'y aurait pas assez de temps pour se rendre à l'horodateur, expliquant qu'un délai de grâce de dix minutes a été instauré à la demande de M. LE MAIRE.

Concernant l'attractivité de la Ville, en réponse à M. RAYMOND, M. FLINÉ affirme que la fréquentation des parkings en ouvrage est en hausse de 1 % en 2024 par rapport à 2023, ce qui ne montre pas d'effondrement de la fréquentation par les automobilistes.

Enfin, M. FLINÉ rappelle également l'existence d'offres avantageuses, comme le stationnement à 2,20 euros pour trois heures les vendredis, samedis et dimanches au parking du marché, ainsi que la gratuité du parking du château, toutes les nuits, de 19h00 à 9h00.

Sur la question du stationnement payant, M. THOMA ne défend pas la fraude, mais suggère de trouver un équilibre entre l'attractivité de la Ville et le consentement à payer des usagers. Il revient sur la proposition de M. RAYMOND de création de parkings périphériques de grande capacité à très faible coût, une solution qu'il avait déjà suggérée lors des élections municipales. Il critique l'approche uniquement répressive du contrôle du stationnement, arguant qu'elle peut dissuader certains usagers occasionnels. Il préconise une politique

« de la carotte et du bâton », combinant un système répressif avec des alternatives incitatives. M. THOMA conclut en soulignant que tous les usagers ne sont pas en mesure de gérer leur stationnement en temps réel *via* des applications mobiles de type PayByPhone, ce qui peut les exposer à des forfaits de post-stationnement.

M. THOMA rappelle que depuis l'arrivée d'Interparking, les tarifs de stationnement à Fontainebleau ont doublé, passant de 1 euro à 2 euros de l'heure, puis ont été réévalués à 2,20 euros pour tenir compte de l'inflation. De nouveaux investissements ont été réalisés pour compenser cette augmentation significative. Certaines zones, comme l'actuel parking du Château, sont passées de la zone verte à un statut de parking en ouvrage, devenant ainsi plus coûteuses. M. THOMA insiste sur la nécessité de trouver des alternatives de stationnement de grande capacité à très bas coût, avec des systèmes de rabattement vers le centre-ville. L'objectif est d'offrir un tarif de stationnement qui soit compatible avec la capacité de paiement des usagers pour maximiser l'attractivité de Fontainebleau. Il insiste sur le fait que le tarif actuel de 2,20 euros de l'heure, associé au risque de verbalisation en cas d'oubli, crée un problème d'acceptabilité. L'enjeu est donc pour M. THOMA de maximiser à la fois l'acceptabilité et le respect du stationnement.

M. LE MAIRE souligne une apparente contradiction entre la demande de réduction des dépenses et la suggestion d'investir dans les parcs de stationnement. Il rappelle que trois projets de parking sont en cours d'étude : le projet du Bréau, en collaboration avec l'Agglomération, pour l'accueil en entrée de ville ; un autre à Damesme, en lien avec un projet de campus universitaire ; et enfin, une possible extension du parking du Château. Ces projets seront intégrés dans le cadre de la négociation d'une nouvelle délégation de service public (DSP), compte tenu des investissements lourds et des financements complexes qu'ils impliquent. M. LE MAIRE rappelle également les contraintes liées à la protection de la forêt environnante, soulignant l'impossibilité de construire librement sur les périmètres de forêt protégée. Ces sujets sont en cours d'étude. M. LE MAIRE ajoute que ces informations seront communiquées dès que possible, tout en notant que la prochaine période électorale limitera les annonces.

M. VALLETOUX souhaite également intervenir. Il remercie les personnes ayant travaillé sur le rapport d'orientations budgétaires et salue le *continuum* de la stratégie déployée depuis plusieurs années par la Majorité municipale. Il souligne l'importance de la maîtrise des dépenses, qui ne signifie pas nécessairement leur diminution, mais plutôt leur contrôle face à l'inflation. Il met en avant l'effort d'investissement, la maîtrise de la dette et l'attention portée à l'autofinancement.

M. VALLETOUX réfute le « *procès en arrogance* » envers la Majorité, estimant qu'il s'agit simplement de commenter des chiffres objectifs. Il rappelle que les prédictions catastrophiques annoncées chaque année, notamment au moment du vote du budget, ne se sont pas matérialisées, comme en témoignent les comptes administratifs. Concernant la gestion des dépenses, notamment de personnel, il explique que l'augmentation est liée à l'ouverture de nouveaux services depuis 2017, tels que la Charité Royale (médiathèque) et le renforcement de la Police municipale. Il questionne la pertinence de réduire systématiquement les dépenses publiques, demandant quels services devraient être fermés si tel était l'objectif. Il prend l'exemple de la crèche, dont le budget a significativement augmenté depuis 2017. Enfin, il souligne que malgré ces nouveaux services, la part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement reste stable, autour de 50 %.

M. VALLETOUX poursuit son argumentation en soulignant les atouts de la Ville. Il met en avant la présence de 500 commerces et l'accueil de plus de 1,5 million de visiteurs par an, alors que la population est de seulement 16 000 habitants. Le pourcentage des dépenses de

personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement est remarquablement bas, à 50 %. Il rappelle qu'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait souligné le niveau de service exceptionnel pour une ville de cette taille, citant notamment la présence d'un théâtre.

M. VALLETOUX répond ensuite aux critiques concernant les « *mauvais choix* » d'investissement de la Municipalité, comme le skate-park ou l'école Lagorsse. Il demande à l'opposition de présenter sa vision pour la Ville, soulignant que depuis quinze ans, elle occupe les mêmes sièges au sein du Conseil municipal sans faire de propositions concrètes. Il reconnaît toutefois que l'opposition a suggéré la construction d'un centre de loisirs.

Concernant les choix d'investissement, M. VALLETOUX reconnaît qu'ils sont souvent dictés par des opportunités de financement. Il cite l'exemple du mur de Ferrare, réalisé grâce à 80 % de subventions dans le cadre d'un plan de relance. De même, le projet de skate-park s'inscrit dans une volonté nationale de l'Agence nationale du sport de développer ces infrastructures, avec des financements à la clé. Or, le Sud de la Seine-et-Marne est considéré comme un territoire qui manque d'infrastructures sportives.

En conclusion, M. VALLETOUX défend les orientations budgétaires présentées, soulignant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'effort sur l'investissement et la confiance dans l'avenir.

M. LE MAIRE propose à la présente assemblée de prendre acte du débat qui vient d'avoir lieu. Le Conseil municipal reviendra sur les chiffres détaillés du budget au mois de mars.

En réponse à M. LECERF, M. LE MAIRE propose d'examiner plus en détail les tableaux ultérieurement pour répondre précisément à ses questions.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires.

M. LE MAIRE passe ensuite au second point de l'ordre du jour et donne la parole à M. TENDA pour parler d'une convention de partenariat entre la ville de Fontainebleau et le club d'athlétisme.

- **Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association « Le club d'athlétisme Pays de Fontainebleau Athlétisme (PFA) » — Organisation de la course pédestre 2025 « la Foulée impériale de Fontainebleau » — Approbation à l'unanimité**

M. TENDA explique que pour la troisième année consécutive, l'association Pays de Fontainebleau Athlétisme (PFA) organise la course pédestre appelée *La Foulée impériale de Fontainebleau*, prévue le 6 avril 2025. Il souligne l'importance de cet événement pour le développement du sport, notamment auprès des jeunes. En effet, la compétition réunit de nombreux athlètes et attire un large public.

La convention de partenariat est établie pour la durée de la manifestation et a pour but de définir les engagements de chaque partie. La ville s'engage à fournir et à assurer la mise en place du matériel, à assurer la sécurité grâce à la présence de la police municipale et à prendre en charge la communication de l'événement. L'association, quant à elle, s'engage à organiser les courses pour les adultes, les scolaires, les jeunes et sport-santé, ainsi qu'à rechercher les partenaires et sponsors.

M. TENDA demande au Conseil municipal d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

M. LE MAIRE remercie M. TENDA pour sa présentation et salue le travail du club d'athlétisme, félicitant sa présidente, ses entraîneurs ainsi que les athlètes pour leurs performances. Il encourage le Conseil municipal à soutenir la course par un vote favorable.

M. LE MAIRE s'enquiert des éventuelles demandes d'intervention.

Mme REYNAUD mentionne la participation de deux athlètes portugais de Sintra, ville jumelée avec Fontainebleau, qui participeront à la course pour la deuxième année consécutive.

M. LE MAIRE rappelle que l'athlète de Sintra avait remporté la course en 2024. Il invite les athlètes locaux à « se défendre » cette année.

M. RAYMOND exprime son regret que *La Foulée impériale* perde de sa dimension impériale. Il suggère de renforcer cet aspect pour accroître l'attractivité de l'événement et de la Ville. Il se déclare disponible pour réfléchir à des idées sur ce sujet.

M. LE MAIRE propose avec humour de courir avec un bicornes.

Mme REYNAUD explique qu'il avait été envisagé de faire courir les participants sur l'escalier en fer à cheval, avant de proposer des idées plus réalistes. Elle suggère pour le futur d'ajouter un logo sur les dossards pour mettre en avant le statut de ville impériale. Elle propose également de créer un groupe de travail pour l'édition 2026 afin de trouver des idées pour relier *La Foulée impériale* à Napoléon.

M. LECERF demande si un parcours est prévu pour les personnes en situation de handicap et notamment pour les jeunes de La Sittelle.

M. TENDA répond que, pour le moment, les parcours ne sont pas finalisés. L'information sera communiquée en temps voulu.

M. LE MAIRE ajoute que le sujet sera évoqué avec le club d'athlétisme. En l'absence d'autre intervention, il soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. LE MAIRE cède la parole à Mme REYNAUD pour présenter les deux prochaines délibérations.

- **Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association Labopéra Seine-et-Marne pour l'année 2025 — Approbation à l'unanimité**

Mme REYNAUD présente une première convention avec l'association Labopéra Seine-et-Marne qui propose d'intégrer les chanteurs de la filière voix dans leur projet d'opéra lyrique, *La Flûte enchantée*. Ce partenariat vise à sensibiliser la jeunesse à l'opéra et permettre aux élèves du Conservatoire de se produire avec des professionnels. Il s'agit également de renforcer les liens entre structures culturelles du département. Le Conservatoire sera mis à disposition pour trois dates de répétition, indiquée dans la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat et d'autoriser M. LE MAIRE à la signer.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association ProQuartet - Centre Européen de Musique de Chambre pour l'année 2025 — Approbation à l'unanimité**

Mme REYNAUD présente la seconde convention avec l'association ProQuartet, créée en 1987 et spécialisée dans la musique de chambre. Un stage encadré par un trio est prévu pour les musiciens amateurs et les élèves du Conservatoire, les 8 et 9 mars 2025. Le stage est payant pour les participants, mais gratuit pour un groupe d'élèves du Conservatoire. Les objectifs du partenariat sont d'apporter une expérience pédagogique, de valoriser la création artistique et de favoriser l'accès à l'enseignement de la musique de chambre. Le Conservatoire sera mis à disposition à titre gracieux pour ce week-end.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat et d'autoriser M. LE MAIRE à la signer.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association « Paroles de femmes — Le Relais » pour un concert caritatif — Approbation à l'unanimité**

Mme BOLGERT présente une convention de partenariat pour un concert caritatif donné chaque année par le département Musique actuelle du Conservatoire. Il sera cette année au bénéfice de l'association « Paroles de femmes — le Relais ». Cette association, partenaire du CCAS, soutient les femmes et les enfants victimes de violences conjugales et familiales. Le projet vise à mettre en place des cours d'équithérapie pour aider à la reconstruction des victimes, femmes et enfants. Ce projet fait sens pour la Ville de Fontainebleau, en ce qu'il touche au monde du cheval qui lui tient à cœur. La convention de partenariat a pour objet de régler l'accord entre la Ville et l'association « Paroles de femmes — le Relais » pour la collecte des entrées du concert au profit de cette action que Fontainebleau souhaite soutenir.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions sur cette délibération.

M. RAYMOND félicite la Ville pour son soutien à cette association. Il suggère d'aller plus loin en bonifiant le produit des entrées en ajoutant 1 ou 2 euros par entrée selon les moyens de la commune.

Mme BOLGERT explique à M. RAYMOND que depuis deux ans, la Ville de Fontainebleau double la collecte réalisée lors de ces soirées. Elle n'est pas en mesure de préciser les conditions exactes pour cette année, car un accord a été pris avec une participation individuelle. Toutefois, la Ville abondera bien entendu le montant de la recette.

M. LE MAIRE soumet la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE propose de céder la parole à M. THOMA pour une question orale.

Questions orales

M. THOMA soulève une question concernant la Plaine de la Chambre. Il indique avoir été destinataire du compte rendu de la réunion de quartier du 30 novembre dernier, qu'il qualifie de tract de propagande plutôt que d'un véritable compte rendu retraçant les débats. La différence est de taille tant dans l'approche que dans la méthode. Il souligne que les élus minoritaires devraient dans ce cas bénéficier d'un espace d'expression conformément à la loi.

M. THOMA ajoute que des citoyens présents lors de la visite de quartier ont contesté certains propos, notamment concernant l'opération de démolition-reconstruction et non de réhabilitation, les qualifiant de « mensonges ». Le collectif de la Plaine de la Chambre a montré à maintes reprises qu'il existait des solutions alternatives au projet emmené par les Foyers de Seine-et-Marne avec le plein soutien de la Municipalité. Il a exposé les mensonges autour du diagnostic de performance énergétique. M. THOMA indique par ailleurs que le collectif a démontré, chiffres du Programme Local de l'Habitat à l'appui, que ce projet n'était nullement nécessaire pour atteindre les objectifs de logements sociaux fixés par la loi SRU, contrairement à ce qui est avancé dans le document distribué. Il a démontré qu'un projet visant à densifier le nombre de logements sociaux de 60 % dans la zone, passant de 130 à 210, va à l'encontre de la préservation de l'âme du quartier, pourtant mise en avant dans le document. M. THOMA dénonce également ce qu'il qualifie de « mensonges » des Foyers de Seine-et-Marne concernant les impacts écologiques et économiques d'une réhabilitation par rapport à une démolition-reconstruction. Il exprime le sentiment du collectif de la Plaine de la Chambre et des habitants du secteur d'être pris pour des imbéciles à grand renfort de communication.

En conclusion, M. THOMA interpelle les élus présents autour de la table. Il leur demande s'ils cautionnent ces « mensonges » et pour quelle raison ils ne s'insurgent pas contre ces méthodes. Conçoivent-ils leur rôle d'élus comme celui de faire accepter « *n'importe quelle couleur à n'importe quel citoyen* » ?

M. LE MAIRE répond en défendant le projet qu'il qualifie de projet d'intérêt général. Il conteste l'accusation de M. THOMA selon laquelle la Municipalité tiendrait des propos mensongers et rappelle que les Foyers de Seine-et-Marne sont propriétaires du terrain et du bâti.

M. LE MAIRE se permet de faire un bref rappel. Dans le cadre de la loi SRU, la ville de Fontainebleau a une obligation en termes de logements sociaux. Elle compte actuellement 1 707 logements sociaux, soit 22,9 % du parc, et doit atteindre un taux de 25 %. Pour ce faire, 158 logements supplémentaires seraient nécessaires à flux constant. Il souligne que la demande en logements sociaux est importante et que la Ville ne peut actuellement pas répondre à toutes les sollicitations.

Concernant la Plaine de la Chambre, M. LE MAIRE met en avant l'état actuel des logements : 86 % ont une étiquette énergétique G, ce qui interdirait leur relocation à partir du 1^{er} janvier 2025, ou F, ce qui interdirait leur relocation à partir du 1^{er} janvier 2028. Il rappelle les réalisations passées des Foyers de Seine-et-Marne (quartiers du Bréau, des Lilas, etc.) et leur stratégie de rénovation du parc social notamment dans le cadre d'une convention avec l'État et la Ville. Cette convention prévoit 675 nouveaux logements à l'horizon 2030, mais également fait mention de 220 démolitions, de 100 logements vendus et de 141 logements déconventionnés, pour un total net de 214 logements sociaux créés. M. LE MAIRE rappelle que 70 % des habitants du Pays de Fontainebleau sont éligibles au logement social.

M. LE MAIRE insiste sur la nécessité de rénover en profondeur les logements de la Plaine de la Chambre, au-delà d'une simple amélioration énergétique. Il évoque les nombreuses plaintes reçues des habitants concernant les conditions de logement, photos à l'appui. Le projet vise à adapter les logements aux besoins actuels : accessibilité (largeur de portes), ascenseurs, taille des appartements. Il note que 58 % des logements sont actuellement sous-occupés.

M. LE MAIRE confirme que la Ville est partenaire du projet et a formulé des exigences pour ce projet : respect des hauteurs dans le cadre du PLUi, résilience climatique, respect de la biodiversité, augmentation des espaces verts, création de parkings souterrains, valorisation des cœurs d'îlots, intégration de commerces de proximité et d'une aire de jeux pour enfants. Le projet sera déposé d'ici la fin de l'année 2025 et comportera deux phases. La première

phase concerne les bâtiments collectifs de l'îlot Jaurès et ceux de la Route Louise, avec des travaux importants prévus à l'horizon 2027-2028. La deuxième phase, jugée plus sensible, touche des populations qui sont établies depuis longtemps dans le quartier. Cette étape nécessite un travail social conséquent, notamment pour le traitement des cas particuliers. M. LE MAIRE affirme qu'aucun relogement ne se fera sans solution adaptée pour chaque habitant du quartier.

M. LE MAIRE déplore ceux qui tentent d'exploiter les peurs et les craintes des citoyens, qualifiant cette attitude d'irresponsable face aux situations concrètes de personnes en difficulté de logement à Fontainebleau ou vivant dans des appartements quasi insalubres. Il souligne le partenariat efficace entre les Foyers de Seine-et-Marne et la majorité municipale, citant plusieurs projets réussis comme les barres de la Faisanderie et le Bréau dans ses différentes phases, ainsi que l'entrée de ville (rue Jean-Henri Dunant), l'objectif étant de maintenir une politique de logement social dynamique à Fontainebleau, adaptée aux évolutions et aux besoins des familles.

M. LE MAIRE rappelle que le prochain Conseil municipal, fixé au 17 mars 2025, sera notamment consacré au vote du budget primitif de l'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 17 mars 2025, à 19 heures 30.

Le Maire,



**Julien
GONDARD**

M. Julien GONDARD

Signature numérique
de Julien GONDARD
Date : 2025.03.11
11:07:26 +01'00'

Le secrétaire de séance,

M. Freddy BEAUDOUIN